

DÉLIBÉRATION CM-2026-008
SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20260216-CM-2026-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Le 16 février 2026 à 20h30, le Conseil municipal de la Ville de Carrières-sur-Seine s'est réuni dans la salle des fêtes – 1 rue Félix-Balet, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud de Bourrousse, Maire.

Convocation et affichage effectués le 6 février 2026.

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme de Freitas, M. Valentin, Mme Poletto, M. Andrade Dos Santos, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, M. Mouty, Adjoints, Mme Le Guilloux, M. Martin, Mme Dussous, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Ferrand, M. Chardon, M. Buisseret, M. Daniel, M. de Saint-Romain, Mme Zanotti, Mme Souchet, M. Lombard, M. Sauvestre, Mme Bernard, Mme Chambert, Mme Miel, M. Ageitos, M. Fiault, Mme Ridde et Mme Dessoie.

Avaient donné pouvoir : Mme Gaultier à M. Mouty, M. Vasseur à M. de Bourrousse et M. Drougard à M. Ageitos.

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de membres représentés :	3
Nombre de membres absents :	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION CM-2026-008

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1614-4 et L 2541-12,

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016,

Vu l'approbation du budget principal de la ville pour l'exercice 2026 par délibération en date du 16 février 2026,

Vu la convention d'objectifs passée entre la commune et l'association Union Sportive de Carrières(USC) par délibération en date du 16 février 2026,

Considérant les propositions d'attributions de subventions communales aux associations,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du mercredi 11 février 2026,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 33 voix exprimées, 32 pour, 1 abstention (Mme Miel)

DÉLIBÈRE

Article 1 : DÉCIDE d'attribuer aux associations suivantes les subventions conformément au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT 2026
Réseau des Entrepreneurs Carrillons	1 000,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 000,00 €
Poésie des Jardins	1 500,00 €
Nature en partage jardins familiaux	1 500,00 €
Carrillons pour la transition écologique	5 000,00 €
API carrières	8 175,00 €
SECTEUR ENVIRONNEMENT	16 175,00 €
USC (Union Sportive de Carrières)	27 000,00 €
JIU JITSU club de Carrières	4 000,00 €
Rugby Olympique Club de Houilles-Carrières	8 000,00 €
Amicale des joueurs d'Echecs de Carrières	500,00 €
Houilles Vésinet Carrières Handball	4 000,00 €
Club Nautique de Houilles Carrières-sur-Seine	5 000,00 €
R/C Club Boucle de Seine	2 000,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT SPORT	50 500,00 €

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT 2026
Arts 78 Peindre à Carrières	300,00 €
Chœur en Musique	1 800,00 €
Les Lumières de Carrières	500,00 €
Comité de jumelage	3 000,00 €
Théâtre du Carrillon	2 000,00 €
Histoire et sauvegarde du vieux Carrières	1 000,00 €
Le Monde de l'Image de Carrières-sur-Seine	1 200,00 €
Franco Tamoule	800,00 €
Au Fil de l'Art, Carrières-sur-Seine	700,00 €
Les Ateliers de la Boucle	300,00 €
Italacad	500,00 €
Scrablons à Carrières-sur-Seine	700,00 €
Carrières BD	0,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT ANIMATION/CULTURE	12 800,00 €
PEEP de Carrières	850,00 €
FCPE parents d'élèves	1 000,00 €
Projets scolaires divers (non fléchés à ce jour)	13 000,00 €
Coopérative élem Berteaux reversement subvention classe Ulis	1 500,00 €
Association sportive du collège Amandiers	500,00 €
Association sportive du Lycée Les Pierres Vives	200,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT SCOLAIRE	17 050,00 €
Scouts et Guides de France	1 600,00 €
Société de la Légion d'Honneur - Comité de la Boucle de Seine (Anciens combattants)	200,00 €
SECTEUR DIVERS	1 800,00 €
TOTAL DU COMPTE 65748	99 325,00 €

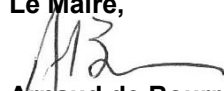
Article 2 : DIT que les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,

Article 3 : DIT que 13 000 € sont réservés pour les projets scolaires qui feront l'objet d'une affectation aux différentes coopératives en fonction des demandes par délibération complémentaire,

Article 4 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026,

Article 5 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions,

Article 6 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

Le Maire,

Arnaud de Bourrousse



**La Conseillère municipale,
Secrétaire de séance,
Marie-Ange Dussous**



DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.